



**Spécialiste en aspirateur
résidentiel et commercial**

**BIENVENUE DANS L'UNIVERS DES PRODUITS JOHNNY VAC !
TOUS NOS ÉQUIPEMENTS SONT GARANTIS POUR UNE DURÉE LIMITÉE.**

GARANTIE DE 2 ANS : PRODUITS COMMERCIAUX ET INDUSTRIELS

Tous nos aspirateurs commerciaux, polisseuses, extracteurs à tapis, autorécurveuses et autres équipements de ce secteur sont couverts par une garantie de deux (2) ans, incluant les composantes et la main d'œuvre. Sur présentation de votre facture d'achat, le Détaillant effectuera la réparation dans le plus court délai possible. À noter que les frais de transport ne sont pas couverts et des règles d'utilisation doivent avoir été respectées pour que votre garantie soit honorée.

La garantie ne pourra être appliquée si :

- il y a eu une utilisation abusive ou inadéquate de l'appareil;
- il y a eu un bris intentionnel ou accidentel des composantes internes et/ou externes du produit;
- l'entretien périodique n'a pas été effectué (ex : changer le sac, changer les filtres, entretien des batteries)

Note : Les batterie ont une couverture de six (6) mois seulement.

GARANTIE DE 3 ANS : PRODUITS RÉSIDENTIELS

Tous nos aspirateurs résidentiels (chariot et vertical), laveuses à plancher ou à tapis, aspirateurs à main, purificateurs d'air et autres équipements de ce secteur sont couverts par une garantie de trois (3) ans, incluant les composantes et la main d'œuvre. Sur présentation de votre facture, le Détaillant effectuera la réparation dans le plus court délai possible. À noter que les frais de transport ne sont pas couverts et des règles d'utilisation doivent avoir été respectées pour que votre garantie soit honorée.

La garantie ne pourra être appliquée si :

- il y a eu une utilisation abusive ou inadéquate de l'appareil;
- il y a eu un bris intentionnel ou accidentel des composantes internes et/ou externes du produit;
- l'entretien périodique n'a pas été effectué (ex : changer le sac, changer les filtres, etc.).

GARANTIE DE 10 ANS : ASPIRATEURS CENTRAUX RÉSIDENTIELS

Tous nos aspirateurs centraux résidentiels sont couverts par une garantie de dix (10) ans, incluant les composantes et la main d'œuvre. Sur présentation de votre facture, le Détaillant effectuera la réparation dans le plus court délai possible. À noter que les frais de transport ne sont pas couverts et des règles d'utilisation doivent avoir été respectées pour que votre garantie soit honorée.

La garantie ne pourra être appliquée si :

- il y a eu une utilisation abusive ou inadéquate de l'appareil;
- il y a eu un bris intentionnel ou accidentel des composantes internes et/ou externes du produit;
- l'entretien périodique n'a pas été effectué (ex : changer le sac, changer les filtres, etc.).



Veuillez enregistrer votre garantie dans les trente (30) jours suivant la date de votre achat.
Vous pouvez le faire en ligne au www.johnnyvac.com ou compléter les informations ci-dessous et poster la fiche à :
Johnny Vac inc., a/s : Service après-vente, 10975 Louis-H. Lafontaine, Montréal, Québec, Canada, H1J 2E8.

Nom : _____
Adresse : _____ Ville : _____
Province : _____ Code postal : _____ Téléphone : (____) _____ - _____
Détaillant (magasin) : _____
N° de série de l'appareil : _____ Modèle : _____
Date d'achat : ____/____/____
Jour Mois Année



www.johnnyvac.com



**Residential and commercial
vacuum cleaner specialist**

**WELCOME TO THE WORLD OF JOHNNY VAC PRODUCTS!
EACH EQUIPMENT HAS A LIMITED TIME WARRANTY**

2-YEAR WARRANTY : COMMERCIAL AND INDUSTRIAL PRODUCTS

All our commercial vacuum cleaners, polishers, carpet extractors, auto-scrubbers and other equipment in this division are covered by a two (2) year warranty, including components and labour. Upon presentation of your invoice, the Retailer will perform the repair as promptly as possible. Please note that transportation fees are not covered and proper use of the product must have been done.

The warranty will not be honoured if there has been:

- excessive or inadequate use of the product;
- intentional or accidental breakage of internal and/or external components;
- failure to conduct periodic recommended maintenance (such as filter or bag replacement and battery maintenance).

Note: Batteries are covered for six (6) months only.

3-YEAR WARRANTY : RESIDENTIAL PRODUCTS

All our residential vacuum cleaners (canister, upright), floor or carpet washers, handheld vacuums, air purifiers and other equipment in this division are covered by a three (3) year warranty, including components and labour. Upon presentation of your invoice, the Retailer will perform the repair as promptly as possible. Please note that transportation fees are not covered and proper use of the product must have been done.

The warranty will not be honoured if there has been:

- excessive or inadequate use of the product;
- intentional or accidental breakage of internal and/or external components;
- failure to conduct periodic recommended maintenance (such as filter or bag replacement).

10-YEAR WARRANTY : RESIDENTIAL CENTRAL VACUUMS

All our residential central vacuums are covered by a ten (10) year warranty, including components and labour. Upon presentation of your invoice, the Retailer will perform the repair as promptly as possible. Please note that transportation fees are not covered and proper use of the product must have been done.

The warranty will not be honoured if there has been:

- excessive or inadequate use of the product;
- intentional or accidental breakage of internal and/or external components;
- failure to conduct periodic recommended maintenance (such as filter or bag replacement).



Valid your warranty within thirty (30) days following the purchasing date.

You can register online at www.johnnyvac.com or complete the required information below and mail the card to :
Johnny Vac inc. C/O After sale Dept, 10975 Louis-H. Lafontaine, Montreal, Quebec, Canada, H1J 2E8.



Name: _____

Address: _____ City: _____

Province: _____ Postal Code: _____ Phone: (____) _____ - _____

Retailer (store): _____

Serial number: _____ Model: _____

Date of purchase: dd _____ /mm _____ /yr _____



www.johnnyvac.com